Seance publique du 3 Avril 1788.

No 39 Eloge de M. Caqué

jean-baptiste Caqué, maitre en chirurgie, Lieutenant de mr Le premier chirurgien du Roi, chirurgien de L'hotel dieu de la ville de Reims associé de L'academie Royale de chirurgie et pensionnaire du Roi, naquit à machault, Bourg de Champagne le neuf octobre 1720.

Ses parens etoient d'honnetes gens ~~agricul-teurs~~, qui libres de toute autre affaire goutant les douceurs de la vie champetre cultivoient, à l'exemple des premiers hommes l'héritage de leurs peres. Il montra dans sa premiere education des dispositions heureuses, de la memoire du jugement, un grand desir d'apprendre, et l'on préjugea qu'il pourroit réussir dans un autre état que celui auquel sa famille étoit adonnée de peres en fils.

Le chirurgien du lieu, ami de ses parens se chargea avec plaisir de lui donner les premiers élémens de son art, et ses esperances ne furent point trompées.



Le jeune Caqué fut envoyé à Reims à l'âge de 18 ans, et mis sous la direction d'un habile chirurgien de cette ville. au bout de quatre ans, il sentit la necessité d'une instruction plus lumineuse et vint à paris pour faire ses cours. le cn. Benomont son compatriote le recut chez lui comme élève, et ne tarda à en faire son ami.

La guerre offrit ~~à~~ un champ plus vaste ~~le jeune homme~~ à l'emulation de ~~[illegible] pratiquer~~ il fut employé dans les hopitaux des armées depuis 1744, jusqu'en 1747. et y acquit l'estime et la confiance de ses chefs. il etoit très laborieux et ~~[illegible]~~ remplissoit ses devoirs avec exactitude ~~[illegible]~~ au siège de fribourg il passa huit jours et huit nuits à la tranchée sans relache, continuellement occupé à panser les blessés. à la fin de chaque campagne, il revenoit passer les hyvers à paris, pour suivre la pratique des hopitaux ~~et~~ ~~[illegible]~~ cultiver dans les amphitheatres, l'étude de ~~et~~ l'anatomie, et s'y exercer aux operations les plus importantes ~~de la chirurgie~~

La paix faite en 1748 après le siège de maëstricht permit à cn. Caqué

de songer à un établissement solide.
de retour dans sa patrie, il épousa une
de ses parentes qui lui apporta pour dot
des vertus et une fortune honnête
qui en relevoit l'éclat. il étoit dans
la 29e. année; il ~~~~ la campagne,
son épouse y avoit été élevée; il se
décida [voyant] à s'y fixer à l'exemple de ses
ancêtres, heureux de n'avoir jamais connu
les embarras et le tumulte des villes.
m. caqué se fit recevoir à reims le
17 juin 1749, maitre en chirurgie pour
Rilly la montagne.

Ce village est un beau vignoble
~~situé~~ à quelques lieues de Reims, près
de plusieurs et de sillery. le mérite
du chirurgien de campagne ne tarda
pas à être apprécié; ~~et~~ [car] dès l'année suivante
la place de chirurgien de l'hotel-dieu
de Reims ~~étant~~ [ayant] vaqué par la mort d'un
homme qui avoit ~~mérité~~ [obtenu] la confiance
publique par un long et heureux exercice
de son art m. caqué fut ~~fait~~ [invité] de
venir le remplacer. il hésita ~~~~
sur l'acceptation, enfin il se rendit
aux instances des personnes distinguées,
qui fondoient de plus grands espérances
su[r ses talen]ts que lui même. car il

n'étoit nullement avantageux: il avoit une
haute idée de son art; la probité et
la modestie ne lui laissoient pas la liberté
de s'estimer ce qu'il valloit.

La qualité de maître en chirurgie de
la ville de Reims étoit requise pour remplir
dans l'hotel-dieu les fonctions de chir-
en chef. on peut juger qu'il ~~[illegible]~~ soutint
en donnant des
les examens que la loi prescrit, ~~toutes les~~
+ non équivoques preuves + de sa capacité, et il fut reçu
le 20 janvier 1751.

Dès les premiers ~~[illegible]~~ de ce nouvel
etablissement, il recueillit les observations
les plus interressantes qu'il avoit faites
dans les hopitaux ~~[illegible]~~ des villes et des armées,
et en 1752 l'academie sur ces marques
de zèle, l'admit au nombre de ses
Correspondants. on a pu s'appercevoir que
chaque année étoit marquée par de
nouveaux progrès ~~[illegible]~~
en 1756, il obtint une medaille d'or
de cent francs; ~~[illegible]~~ celle de 200 ₶ lui
fut adjugée en 1757, et l'académie le
mit au mois de janvier 1759 au nombre
de ses associés; distinction qu'il avoit
meritée par la constance et l'utilité
de ses travaux, ~~[illegible]~~ auxquels elle ne
mit pas un terme.

Nos memoires rendent un temoignage authentique de ~~M~~ son Emulation ~~de mr caqué~~. deux observations ~~quil~~ communiquées sur des hernies avec gangrene sont employées utilement dans notre travail sur cette matiere, au 3e. volume des memoires de l'academie. ~~Le memoire~~ celui de mr. pipelet l'ainé sur la ligature de l'epiploon est terminé dans le 4e. volume par le ~~tr~~ resultat de neuf operations de hernies faites par mr. caqué, où il assure avoir coupé l'epiploon dans la partie saine, sans ligature, et quil n'en a resulté aucun inconvenient. ~~ff~~ le memoire de mr. pibrac sur l'abus des sutures fait mention d'apres ~~mr caqué~~ lui de l'inutilité et meme du danger de la suture après l'operation cesarienne. on lui doit des remarques interressantes sur les précautions à prendre pour se servir sans danger du lithotome caché. elles sont inserées dans le rapport des experiences faites par l'academie Royale de chirurgie, sur differentes methodes de tailler. il termine le 3e. tome de nos memoires.

Mr. Caqué avoit un grand succès dans la pratique de cette ~~L~~ operation ~~de la taille~~, ~~il~~ il a tenu un etat exact de ses ~~operations~~ cures, ~~et que~~ ~~et~~ son fils docteur et profess. de medecine en l'université de Reims a bien voulu

me le communiquer. de 1751 à 1786
il a taillé 170 sujets. dont 18 femmes
ou filles. celles ci m'interessent particulierement
puisque je dois à l'academie compte de ma
methode d'operer ~~de tailler les femmes~~, pratiquée
~~depuis~~ pour la 1.re fois en 1747; il y a 41 ans
des dix huit femmes ~~operées par~~ que m.r cagné
a taillées dix l'ont été par la ~~dilat~~ pretendue dila
tation; ~~douze~~ deux sont mortes, et les autres
ont été sujettes à la perte involontaire
des urines; effet presque necessaire de la ^ et du dechirement
desorganisation ~~mutilée~~ du col de la
vessie. ayant fait en presence et ~~faite~~ à la priere
~~auspices~~ de m.r cagné ~~une~~ l'operation de la
taille ~~fai~~ à une vieille femme à l'hotel dieu
de Reims, ~~m.r cagné~~ en 1774. il adopta ma methode
et sept ~~sujets~~ personnes qu'il a taillées depuis, ont
tous été gueries, sans accident consecutif.

je dois ici ~~un temoig~~ justice au bon
ordre observé dans cet hotel-dieu: rien
de plus edifiant que les soins affectueux
des dames religieuses ~~à qui pour le soin des~~
~~malades est confié~~ ~~en~~ ~~qui~~ servent, ~~et leur empressement~~
à concourir de tout leur pouvoir au
succès des secours de l'art. fideles à leur
vocation, elles s'honorent de leurs services,
elles n'ont point la morgue orgueilleuse
de croire qu'il ~~est~~ leur ~~honorable~~ respectable de

servantes des pauvres perdent de sa dignité, par l'obligation de donner les choses necessaires à ceux qui partagent leurs fonctions et en servant les pauvres comme elles; + elles n'argumentent pas d'une pretendue propriété, chant qu'il n'y a qu'une masse, celle des pauvres que des libéralités et les aumones ont établies, n'quelles ... enfin elles sont satisfaites d'être subordonnées de droit comme de fait à ceux qui chargés du traitement des malades ordonnent respectueusement à des filles respectables qui + de leur coté, ... les devoirs sacrés, + remplissent qu'on ne peut considerer ... d'obéissance ... qu'elles ... comme ... servile et avilissante qu'en oubliant l'esprit de modestie et d'humilité de + la profession religieuse qui en tire sa gloire. Mr. Laqué doux, honnête, compatissant avoit la confiance de ces dames et jouissoit de leur plus tendre estime.

une longue pratique étayée de bons principes lui avoit procuré des succès dans toutes ses opérations. on peut lire dans le 5e. tome de nos memoires ce que l'art doit à celles qu'il a faites par la resection des amygdales tumefiées. constamment occupé de la perfection de la chirurgie, et il n'a abandonné l'exercice que

+ elles n'argumentent pas d'une pretendue propriété pour se dire les maitresses de la maison

quand sa maladie grave à laquelle il a succombé, la força de le faire.

tourmenté vers la fin de 1786 par une humeur rhumatisante goutteuse, elle affecta insensiblement les poumons. il ne se fit pas illusion sur son état lorsqu'il reconnut que l'expectoration étoit purulente il a fini par consomption le 16 7bre dernier (1787) dans sa soixante huitième année. — regretté ~~avec raison~~ de tous les gens de bien, en ~~place~~ des pauvres à ~~qu'il avoit~~ au secours desquels il avoit été ~~été~~ si affectueusement ~~[illegible]~~ dévoué.

en 1766 sur les bons témoignages de ceux de la martinique, il avoit obtenu du Roi à la demande ~~sollicitation~~ de M. le Mis de plusieurs ministres d'état, et de M. le cardinal de la Roche aimon, archevêque de Reims, — qui l'honoroient luy et l'auteur d'une estime particulière une pension de 1200lt. le mérite fut récompensé, sans intrigues, et sans ces sollicitations importunes qui arrachent les graces plutôt qu'elles ne les obtiennent.

M. Cagné, à l'exception des fatigues de son état, avoit ~~menoit~~ une vie douce et tranquille au sein d'une famille aimable, occupé de l'éducation de ses enfans qui correspondirent tous à la tendresse de ses soins. cette douceur a été troublée dans deux occasions qui lui ont été très sensibles la perte de son épouse en 1757 et celle d'un fils aîné mort en 1780 chanoine de l'église métropolitaine de Reims

Eloge
de
Coqué

lu dans la Séance publique
du 3 avril 1788.

